

<b>Prérequis</b> pour suivre la certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Titulaire d'un Bac + 2, niveau 5</li> <li>■ Titulaire d'un Diplôme ou titre Niveau 4 avec 3 ans d'expériences professionnelles minimum pour toutes les voies d'accès (formation initiale ou continue)</li> <li>■ Pour la VAE: Titulaire d'un Bac+2 validé (niveau 5) + 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification</li> </ul>
<b>Tarifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">■ En contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation, la formation est financée par l'OPCO en fonction de l'entreprise</li> <li style="width: 50%;">■ En statut étudiant: 4650 euros / an</li> <li style="width: 50%;">■ VAE: Sans accompagnement: 1080,00 euros</li> <li style="width: 50%;">■ VAE: Avec accompagnement: 2520,00 euros</li> </ul>
<b>Méthodes mobilisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">■ Formation est en présentiel</li> <li style="width: 50%;">■ Jeux de rôles</li> <li style="width: 50%;">■ Un nombre d'heures en Elearning</li> <li style="width: 50%;">■ Séminaires professionnels</li> <li style="width: 50%;">■ Plateforme elearning: ESCCOT LINK</li> <li style="width: 50%;">■ Accès à des mises à niveau</li> </ul>
<b>Les chiffres</b> de performance de la formation	<p><b>Taux de réussite général: 100%</b></p> <p>Taux de satisfaction moyen des stagiaires de la formation : 90%</p> <p>Taux de satisfaction moyen des entreprises partenaires: 85%</p>
<b>VAE</b> Informations spécifiques	<p>Les conditions de recevabilité de la demande des candidats: Pouvoir justifier de l'expérience d'au moins 1 an, en rapport avec le titre visé. Cette expérience peut avoir pour cadre une activité salariée, non-salariée ou bénévole, exercée en mode continu ou non. Elle doit être jugée recevable par l'ESCCOT.</p> <p>Sont pris en compte dans la durée d'expérience : l'activité professionnelle salariée ou non, le bénévolat ou le volontariat, l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, les responsabilités syndicales, le mandat électoral local, ainsi que les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel suivie de façon continue ou non.</p> <p>Le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017.</p> <p>En amont du dépôt du dossier de demande de VAE, un document est remis au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ VAE, Guide Pratique ESCCOT</li> </ul> <p>Puis deux étapes s'offrent au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Information, conseil, orientation, (non obligatoire)</li> <li>■ Constitution de la demande de recevabilité, LIVRET 1</li> <li>■ Constitution du dossier de preuves, LIVRET 2</li> </ul> <p><b>MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT</b></p> <p>L'accompagnement est défini comme une aide méthodologique pour l'élaboration du dossier de validation des acquis de l'expérience.</p> <p>Le jury étant souverain, la prestation d'accompagnement ne peut en aucun cas garantir la validation demandée. Le dossier de demande de validation des acquis de l'expérience doit avoir un caractère authentique et personnel ; cela exclut donc toute intervention directe de l'accompagnateur VAE dans les démarches et procédures nécessaires à la constitution du dossier et notamment dans sa rédaction.</p> <p><b>Durée de l'accompagnement</b></p> <p>L'accompagnement se fera sur une durée forfaitaire de 10 heures.</p> <p>La rédaction et la constitution de son dossier VAE relève de la seule responsabilité du candidat.</p>
<b>Accessibilité</b> aux personnes handicapées	<p>Les locaux sont accessibles et des places de parking sont dédiées.</p> <p><b>Référent handicap: M. Ludovic HAPDEY</b> (l.hapdey@groupe-esccot.fr)</p>
<b>Certification professionnelle</b> Informations spécifiques	<p>Cette certification professionnelle est constituée de 4 blocs de compétences.</p> <p>Un certification de compétences est délivré pour la validation de chaque bloc.</p> <p>L'attribution de la certification professionnelle est validée si les 4 blocs de compétences sont validés.</p> <p>En cas de réussite partielle, les Blocs de compétences validés sont acquis à vie.</p> <p>Validation des blocs non obtenus: Le candidat pourra repasser l'épreuve d'évaluation en fonction de la période et des sessions.</p>